

Gestion du port : les plaisanciers dans la tempête

Honfleur — L'inquiétude est vive chez les plaisanciers depuis l'annonce du transfert de l'exploitation du port à la CCI Caen Normandie et Copeport au 1^{er} janvier. Ils dénoncent les méthodes employées.

L'arrivée d'une Semop (Société d'économie mixte à opération unique) à la tête de sept ports du Calvados le 1^{er} janvier, dont celui d'Honfleur, a plongé les membres du Cercle nautique honfleurais (CNH), en eaux troubles.

« On savait depuis 2013 que le Département souhaitait harmoniser et transférer la gestion des ports, rappelle Claude Lecharpentier, président du CNH. Durant tout ce temps, nous n'avons eu aucune information et nous n'avons jamais été consultés. Nous sommes devant le fait accompli depuis le conseil portuaire du 14 octobre et la présentation des nouveaux tarifs des droits de port qui vont générer une hausse de 30 % à 100 % en fonction des bateaux. »

« Leur méthode : c'est le 49.3 ! »

Au-delà des tarifs et des dépenses supplémentaires à venir pour les 140 plaisanciers du cercle, le CNH s'inquiète de ses finances : « La Semop va gérer la plaisance et les droits de port qui y sont liés, notamment ceux des bateaux qui font escale. Cela veut dire que nous allons diviser par deux nos recettes. C'est une perte de 200 000 €. Il faut être clair. Si on ne change pas de cap, nous risquons de disparaître. »



Des panneaux sur lesquels il est inscrit « À vendre » parent les voiliers du Cercle nautique honfleurais (CNH). | Photo : Ouest France

Si l'orage gronde, les adhérents n'envisagent pas pour le moment un blocage pour forcer les discussions : « On ne veut pas perturber la vie du port mais il va falloir nous éclairer vite sur l'avenir. Pour l'heure, leur méthode, c'est le 49.3 ! »

D'autant plus que d'autres points de crispation existent. À commencer par la reprise des actifs et notamment ceux qui concernent les pontons installés depuis 2016 : « Ce sont des

équipements neufs dont la Semop aura la jouissance dans moins de deux mois. Il est question de nous rembourser la dette restante mais rien ne sera réglé d'ici janvier. Autrement dit, cette société d'économie mixte va exploiter des installations qui ne lui appartiendront pas encore ! »

Désormais, le CNH attend avec impatience une réunion avec le Département qui devrait être fixée

courant novembre. En attendant, des panneaux jaunes sur lesquels il est écrit « À vendre » parent la plupart des voiliers stationnés dans le Vieux bassin : « On ne pourra pas continuer à financer l'école de voile, notre personnel et notre matériel avec nos seules cotisations ! Quant aux tarifs de la Semop, ils vont encourager nos adhérents à s'installer au Havre. À prix presque égal, ils seront tout de suite en mer ! »